



Bastia
CITÀ DI CULTURA

Les bonnes pratiques au volant



Campà bè in Bastia, a nostra primura

ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS

Trottinette électrique

Âge minimum : 14 ans, à compter de la sortie du décret d'application afférent



Obligatoires :

- casque homologué CE
- vêtement ou équipement rétro-réfléchissant
- freins, avertisseur sonore, feux et dispositif réfléchissant

Circulation interdite :



- sur les trottoirs (sauf poussée à la main)

Hoverboard/ Gyropode/ Monoroue

Circulation autorisée :



- sur les bandes et pistes cyclables

Circulation interdite :



- sur la chaussée
- sur les trottoirs

**Transport de passager interdit pour tous
les EDPM**



CE QUE DIT LA LOI

→ **Tout conducteur doit se tenir constamment en état et en condition d'exécuter les manœuvres qui lui incombent.**

→ **Il est interdit de conduire avec un téléphone à la main** et de le consulter. Depuis le 1er juillet 2015, **il est également interdit à tous les conducteurs de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre du son** (conversations téléphoniques, musique, radio). Ces infractions sont sanctionnées d'une **amende forfaitaire de 135 euros et d'un retrait de 3 points** du permis de conduire.



Les cyclistes et conducteurs des Engins de Déplacement Personnels Motorisés (EDPM) sont également concernés par ces dispositions et peuvent également être sanctionnés par la **même amende forfaitaire de 135 euros**.

→ **Les kits intégrés dans les voitures ou dans les casques de moto restent autorisés**, tout comme les sonotones.

→ Placer dans le champ de vision du conducteur d'un véhicule en circulation un appareil en fonctionnement doté d'un écran et ne constituant pas une aide à la conduite ou à la navigation est sanctionné d'une **contravention de 5ème classe d'un montant de 1500 euros au maximum et d'un retrait de 3 points** du permis de conduire.

CONSTATS, RISQUES, STATISTIQUES :

- **1** accident corporel sur 10 est lié à l'utilisation d'un téléphone portable au volant.
- **59%** des conducteurs utilisent leur téléphone au volant.
- **39%** téléphonent.
- **24%** envoient ou lisent des SMS.
- **40%** utilisent le GPS de leur smartphone.
- Écrire un message en conduisant multiplie par **23** le risque d'accidents.
- **Plus de la moitié des accidents mortels avec piéton impliquent l'utilisation du téléphone portable.**
- **95%** des 16-24 ans téléphonent en marchant.



USAGE
de téléphone portable, baladeur ou autre appareil
INTERDIT

VRAI / FAUX

→ « **Téléphoner en conduisant n'est pas plus risqué que de discuter avec son passager.** »

FAUX

Un passager dans le véhicule vit lui aussi la route. Par exemple, il s'arrête de parler s'il voit surgir une difficulté et alerte le conducteur lorsqu'il ressent un sentiment de danger, ce que ne pourra jamais faire un interlocuteur au bout du fil.

→ « **Marcher dans la rue en téléphonant est sans danger.** »

FAUX

Piéton, vous êtes aussi un usager en circulation, qui plus est fragile. En téléphonant, vous risquez de mal percevoir ce qui vous entoure et de ne pas prendre le temps d'analyser une situation dangereuse, notamment lors de la traversée de la chaussée.





**Siate attentu à nantu à a strada !
A vostra vita vale oru**

**Direzione di a
tranquilità pùblica
Pulizza Municipale di Bastia**

**Ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h**

✉ police@bastia.corsica

☎ **04 95 55 95 64**

35 Rue César Campinchi
20200 Bastia